

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

L'An deux mil vingt-six le 2 juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 13

V. Elshout, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, J. Brézel, C. Duchêne, M. Franco Sanchez, C. Guilment

Etaient absents : 0

Etaient excusés : 0

Monsieur Chesnel a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 25 juin 2026

Date d'affichage : 26 juin 2026

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 5 juin 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 5 juin est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Redéfinition des délégations attribuées au maire (rectification délibération 20 mars 2026)

- Tarifs cantine-garderie année scolaire 2026/2027
- Tarifs municipaux 2027 : locations, concessions cimetière, redevance assainissement
- Projet de logements Fougères Habitat sur le lotissement Le Bosquet
- Désignation des délégués aux diverses commissions Couesnon Marches de Bretagne
- Devis Labocéa pour élaboration du RPQS 2026
- Demande de subventions associations
- Suppression de la THLV (Taxe d'habitation sur les logements vacants) et instauration de la TVLH (Taxe sur la vacance des locaux d'habitation) 2027
- Information nouvelle ligne de transport organisée par Couesnon Marches de Bretagne et desservant Chauvigné
- Questions diverses

Délibération N° 2026-07-01

REDEFINITION DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE
(RECTIFICATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 20 MARS 2026)

Madame Le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a déclaré la délibération n° 2026-03-10 accordant les délégations au maire, illégale, Madame le Maire expose les différents motifs d'irrecevabilité.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de préciser certaines délégations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rectifier la délibération n° 2026—03-10 sur les points relatifs aux contrats d'assurance et contrats de locations de terres :

Madame le Maire est autorisée à

- 1 - passer les contrats assurance pour les véhicules et bâtiments communaux et régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels seraient impliqués les véhicules municipaux, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes à hauteur de 5 000.00 €
- 2 - passer des contrats de location d'immeubles et de terres pour une durée de 12 ans maximum

Le conseil municipal décide de supprimer la délégation « De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions. »

Délibération n° 2026-07-02

TARIFS CANTINE GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Le conseil municipal révisé les tarifs garderie et cantine pour l'année scolaire 2026-2027.

CANTINE :

TARIF enfant : 3.90 € - Tarif à partir du 3^{ème} enfant : 3.30 €

TARIF Adulte : 6.20 €

GARDERIE :

Matin : de 7h00 à 8h30 : € la demi-heure 0.65 €

Soir : de 16h30 à 19h00 : € la demi-heure 0.65 €

Pénalités de 4.00 € du quart d'heure au-delà de 19h00

TARIFS MUNICIPAUX 2027

Le conseil municipal révisé les tarifs municipaux à appliquer au 1^{er} janvier 2027

Délibération n°2026-07-03 - Locations 2027

Le conseil municipal révisé les tarifs location, jardins et préau, à appliquer au 1^{er} janvier 2027 :

Salle des fêtes : le conseil municipal décide de geler les tarifs de la salle des fêtes jusqu'à sa remise en fonction

Ancienne cantine

- personne de la commune : 100 € de mai à octobre + 30 € de chauffage d'octobre à avril

- personne hors commune : 170 € de mai à octobre + 30 € de chauffage d'octobre à avril

Gratuité pour la les associations pour la première utilisation et 50 € à partir de la 2^{ème} utilisation + 30 € de chauffage d'octobre à avril

Jardins familiaux : 20 €/an

Préau rue du Granit : le montant 2025 était de 75.78 €/an révisable en fonction de l'indice de référence des loyers au 1^{er} juillet

Préau terrain de sports : 60.00 € pour les personnes hors commune

Salle culturelle (délibération du 12 mars 2026) : 50.00 € personne de la commune et 100.00 € pour hors commune et prestation commerciale

Délibération n° 2026-07-04 - Concessions cimetière

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe les tarifs des concessions cimetière pour l'année 2027 :

- Concessions trentenaires : 110 € - Concessions cinquantenaires : 150 €

- Caves-urnes : 30 ans : 700 € - Caves-urnes : 50 ans : 850 €

Délibération n°2026-07-05 -Redevance assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2027

1. 95 € du m³, - prime fixe annuelle : 50 €

Prime de raccordement au réseau assainissement : 1500 €

Délibération n°2026-07-06 Redevance assainissement foyers ayant un puits et utilisant le réseau d'assainissement collectif

Le conseil municipal maintient sa décision de recueillir la redevance assainissement auprès des foyers, propriétaires et locataires, utilisant leurs puits pour leurs besoins personnels et rejetant dans le réseau collectif d'assainissement.

Le conseil municipal fixe à 30 m3 par personne résidant au foyer, la redevance à collecter, à laquelle il faudra déduire la consommation d'eau N-1, multipliée par le tarif au m3 soit 1.95 €.

Pour les foyers qui ne feront pas fait l'objet de facturation de consommation d'eau, le tarif de la prime fixe annuelle s'appliquera, à savoir 50 €.

Délibération N° 2026-07-07

PROJET DE LOGEMENTS FOUGERES HABITAT SUR LE LOTISSEMENT LE BOSQUET
--

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la discussion du conseil municipal sur l'implantation de 4 logements locatifs sociaux Fougères Habitat sur le lotissement le Bosquet. Le programme serait basé sur la cession du terrain au promoteur Gasnier Promotion de Liffre à hauteur de 1 €, et une participation de la commune à la construction logements locatifs sociaux financés par Fougères habitat à hauteur de 20 000.00 €/logement soit 80 000.00 € pour l'opération.

Madame le Maire invite le conseil municipal à échanger sur le sujet. Les élus, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, de se laisser encore le temps de la réflexion, et décident de reporter leur décision quant à cette opération qui sera inscrite à l'ordre de la prochaine séance du conseil municipal.

Délibération n° 2026-07-08

DEVIS RACCORDEMENT EAU LOTISSEMENT LE BOSQUET PHASE 2

Madame le Maire présente à l'assemblée, un devis de l'entreprise STGS, chargée des branchements eau potable sur le Pays de Fougères qui propose le raccordement du lotissement au réseau d'eau pour un montant de 880.00 € HT soit 1 056.00 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ce devis.

Délibération N° 2027-07-09

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS DE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
--

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de nommer des membres du conseil municipal aux différentes commissions instaurées à Couesnon Marches de Bretagne. Après en avoir délibéré, les élus se positionnent sur les commissions suivantes

COMMISSIONS	DELEGUÉS
Finances et fiscalité	Virginie ELSHOUT
Ressources humaines	Virginie ELSHOUT
Numérique informatique SIG	Corentin GUILMENT
Développement économique	Corinne DUCHÊNE - Esther JUPIN
Emploi, formation et Economie sociale et solidaire	Jacqueline HODOUIN
Tourisme	Esther JUPIN - Sylvie PICHOT
Urbanisme, Habitat, mobilités	Jacques BRÉZEL - Corinne DUCHÊNE
Environnement, aménagement durable et eau :	Sylvie PICHOT - Sylvain CHESNEL
Voirie, espaces verts et bâtiments communautaires	Thierry FRETAY - Patrie SOUCHU
Culture, lecture publique	Marie FRANCO SANCHEZ - Corentin GUILMENT
Cohésions sociales	Aurélié COUDRAY-Marie FRANCO SANCHEZ
Sports	Pierre-Jean Lamarre - Patrice Souchu

Délibération N° 2027-07-10

DEVIS LABOCEA POUR ELEBORATION DU RPQS 2026

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis du laboratoire public Labocéa qui propose de renouveler la prestation d'élaboration du Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Eau (RPQS).

Le devis de la prestation d'élève à 409.03 € HT soit 490.36 TTC. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération N° 2026-07-11

DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions

ASTC

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association Sportive Tremblay Chauvigné qui demande à bénéficier d'une subvention comme dédommagement de l'utilisation d'une salle des fêtes dans une commune extérieure.

L'ASTC a dû organiser en 2024, son repas annuel du 10 février 2024, dans une commune voisine. L'association demande à bénéficier de la prise en charge des frais de location, à savoir 340.00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité vote une subvention de 340.00 € à l'ASTC, correspondant aux frais de la location.

Twirling club Maen Roch

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention à participation de 2 jeunes au Championnat de France catégorie sénior. Madame le Maire présente à l'assemblée les frais engendrés par le déplacement à Saint-Dié-des-Vosges (88). Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote une subvention de 35 € par participante de Chauvigné au championnat de France.

Classe 6

Une demande de dédommagement d'utilisation de la salle des fêtes de Rimou pour la fête des classes 6 sera déposée en mairie prochainement.

Délibération N° 2026-07-12

SUPPRESSION DE LA THLV (TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS) ET INSTAURATION DE LA TVLH (TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION) 2027

Madame Duchêne, adjointe aux affaires fiscales expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 01/01/2027.

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

INFORMATION NOUVELLE LIGNE DE TRANSPORT ORGANISEE PAR COUESNON MARCHES DE BRETAGNE ET DESSERVANT CHAUVIGNE

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Couesnon Marches de Bretagne lance Couesnon Connexion, un nouveau réseau de transport en commun sur le territoire. Ce service, conçu pour répondre aux besoins de mobilité des habitants et usagers, se compose de deux lignes de bus régulières et différentes navettes sur réservation. La commune de Chauvigné, sera desservie par les navettes sur réservation, avec des horaires et des tronçons prédéfinis, pour lequel il faudra réserver son trajet à l'avance. Ce service sera opérationnel à partir du 31 août.

Délibération n° 2026-07-13

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE CREDITS AVANCE TRESORERIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal n° 2026-02-06 en date du 5 février 2026 sur la demande d'avance de trésorerie remboursable souscrite auprès de Couesnon Marches de Bretagne. Les crédits n'ont pas été prévus au budget primitif. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget de la façon suivante

DEPENSES		RECETTES	
Article 168751	50 000.00 €	Article 168751	50 000.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 2026-07-14

Désignation correspondants de l'Etat

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'Etat de désigner des correspondants thématiques

Correspondant sécurité routière : Thierry Fretay

Correspondant incendie et secours : Corinne Duchêne

Correspondant défense : Jacques Brézel

Commissions

Agendas

Organisation fête/Expo

Prochains CM : 21 juillet et 03 septembre